

AVIS DE CONVOCATION



Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mardi 31 mars 2026 à 18 h 45
Ordre du jour
immeuble Saint-Hugues

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

	Rôle du CÉ - LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance	<i>Art. 61</i>	2 min.
2. Nouvelles de la direction		5 min.
3. Adoption de l'ordre du jour 📎	Adopter <i>Art. 69</i>	2 min.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026 📎	Adopter <i>Art.69</i>	10 min.
5. Question du public		5 min.
6. Parole à l'OPP		10 min.
7. Parole au représentant du comité de parents		10 min.
Décisions, consultations, discussion		
8. Indice IMSE	Information	10 min.
9. Répartition du temps par matière 2026-2027 📎	Approuver <i>Art. 86 et 89</i>	15 min.
10. Modalités d'application du régime pédagogique 📎 <ul style="list-style-type: none"> • Horaire de l'école et Concertations 2026-2027 • Dates des étapes et communications aux parents • Entrée progressive au préscolaire 	Approuver sous la proposition de la direction <i>Art. 83, 89.1, 96.13, 96.15</i>	20 min.
11. Campagne de financement et dons <ul style="list-style-type: none"> • Collecte de cannettes • Saint-Hugues : Souper homard de la Fabrique, 30 mai (montant des pourboires/sorties des finissants) • Transfert Fonds 4 	Adopter <i>Art. 94</i>	10 min.
12. Théâtre de la Dame de coeur	Approuver	5 min.
13. Photo des finissants – fraterie / 22 avril	Approuver <i>Art. 83</i>	5 min.
14. Acte d'établissement	Consultation <i>Art. 40 et 79</i>	5 min.

Informations		
15. Rencontre de juin (souper)	Informers	5 min.
16. Questions diverses		
17. Question du public		5 min.
18. Date de la prochaine assemblée, mardi le 12 mai à Saint-Marcel		
19. Levée de l'assemblée		

Véronique Forcier, Présidente

31 mars 2026

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61).